



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Plateforme de facturation électronique TPE-PME

Question écrite n° 7540

Texte de la question

M. Laurent Baumel appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'obligation de facturation électronique pour les entreprises. Dans la loi de finances de 2024, il était prévu la mise en place d'une obligation de la facturation électronique pour l'ensemble des entreprises. Cette obligation devait s'assortir d'une mise à disposition par l'État d'une plateforme gratuite de type « Chorus » pour les entreprises. Cependant, l'État est revenu sur son engagement en annonçant que le ministère des Finances ne mettrait pas cette plateforme en service. À la place, plus de 90 prestataires officiels agréés par l'État pour fournir des plateformes de dématérialisation des factures. Ce recours obligatoire à un prestataire extérieur entraîne un coût supplémentaire pour les TPE et PME qui met en difficulté un nombre non négligeable d'entre elles. Aussi, il souhaiterait connaître la raison pour laquelle l'État a renoncé à produire la plateforme pour les TPE-PME comme il s'y était engagé, mais également si l'État a prévu *in fine* de mettre en place cette plateforme et si oui, à quel horizon.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Baumel](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7540

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5037